



COLONIE DU PRÉ DE L'ARC

Chers amis,

Pour continuer à accueillir des enfants nous devons impérativement effectuer d'importants travaux de réparations et de mises aux normes de notre beau chalet de Prabert.

C'est pourquoi nous faisons appel à votre générosité pour poursuivre le coeur de notre projet.

Merci d'avance,
l'équipe du Conseil d'Administration.

BULLETIN DE SOUTIEN

Merci de bien vouloir compléter et renvoyer ce bulletin accompagné de votre don à:

Association COLONIE DU PRE DE L'ARC

13 Rue Arago

69100 VILLEURBANNE

Nom (ou raison sociale) :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Je désire soutenir l'action de la Colonie du Pré de l'Arc en joignant à ce bulletin un chèque de : 15 € 30 € 50 € 80 € Autre :

66% du montant de votre don est directement déductible de votre impôt, dans la limite de 20% de votre revenu net imposable et à hauteur de 60% de l'impôt sur les sociétés dans la limite de 5 pour 1000 du chiffre d'affaires pour les entreprises.

Alors n'hésitez vraiment plus !

Pour qu'un reçu fiscal vous soit envoyé, cochez ici :



COLONIE DU PRÉ DE L'ARC

Chers amis,

Pour continuer à accueillir des enfants nous devons impérativement effectuer d'importants travaux de réparations et de mises aux normes de notre beau chalet de Prabert.

C'est pourquoi nous faisons appel à votre générosité pour poursuivre le coeur de notre projet.

Merci d'avance,
l'équipe du Conseil d'Administration.

BULLETIN DE SOUTIEN

Merci de bien vouloir compléter et renvoyer ce bulletin accompagné de votre don à:

Association COLONIE DU PRE DE L'ARC

13 Rue Arago

69100 VILLEURBANNE

Nom (ou raison sociale) :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Je désire soutenir l'action de la Colonie du Pré de l'Arc en joignant à ce bulletin un chèque de : 15 € 30 € 50 € 80 € Autre :

66% du montant de votre don est directement déductible de votre impôt, dans la limite de 20% de votre revenu net imposable et à hauteur de 60% de l'impôt sur les sociétés dans la limite de 5 pour 1000 du chiffre d'affaires pour les entreprises.

Alors n'hésitez vraiment plus !

Pour qu'un reçu fiscal vous soit envoyé, cochez ici :